

Enquête CGT

RÉGIME INDEMNITAIRE

LYCÉE

Novembre 2021

Région
Hauts de
France

la
cgt

La **CGT** a demandé l'avis des agents des lycées dans une enquête sur le régime indemnitaire et le pouvoir d'achat. L'harmonisation des régimes indemnitaires des agents des anciennes régions, que demandait la **CGT**, n'a été mise en oeuvre qu'au bout de 5 ans après la création de la région Hauts de France, et ne sera pas atteinte avant 2023 ! Des inégalités demeurent, notamment pour les agents de lycée.

Face à la hausse du coût de la vie (logement, chauffage, essence...) il faut agir pour les salaires !

La **CGT** revendique l'augmentation du point d'indice au plan national, qui bénéficierait à tous les agents. Au niveau de la région, nous continuons de revendiquer l'augmentation du régime indemnitaire dans les lycées, dans les mobilisations avec les agents, et dans les instances avec les élus de l'intersyndicale.

230 € brut d'écart entre un adjoint technique des sièges et un adjoint technique des établissements d'enseignement qui a pourtant des missions similaires, la même grille indiciaire, et le même employeur :

La reconnaissance doit passer par une réelle revalorisation pour l'ensemble des agents de lycée !

L'enquête réalisée par la **CGT** auprès de plus de 700 agents de lycées montrent que ceux-ci :

Estiment que le régime indemnitaire reste insuffisant

Souhaitent la reconnaissance de leur travail et une amélioration de leur pouvoir d'achat

Soutiennent à 97% la demande de la **CGT** d'alignement du RI des adjoints techniques des lycées sur celui des adjoints techniques des sièges et ports

La révision du RIFSEEP permettrait aux agents de rester dans le cadre d'emploi des établissements d'enseignement.

Nous demandons à l'employeur de faire ce choix politique, allant dans le sens du soutien au pouvoir d'achat et de la reconnaissance professionnelle des agents !

Un agent lycée = Un agent siège : même salaire, mêmes promotions !

Site internet



Facebook

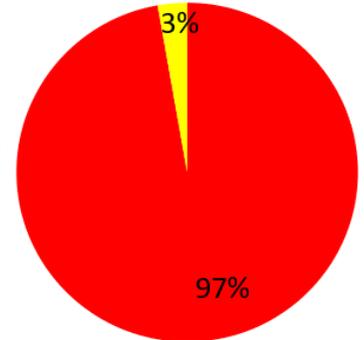


L'augmentation du régime indemnitaire est un cheval de bataille de la CGT depuis la création de la région Hauts de France et la fusion des anciennes régions. Nous continuons de revendiquer l'augmentation du régime indemnitaire dans les lycées, dans les mobilisations avec les agents, et dans les instances avec les élus de l'intersyndicale.

Seriez-vous favorable, comme propose la CGT, à l'alignement du régime indemnitaire des agents de lycées sur celui des sièges et ports ?

- oui (97%)

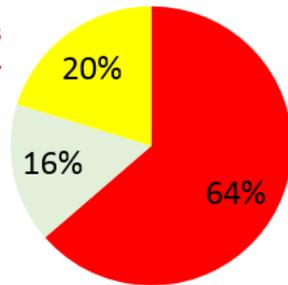
- non (3%)



POUVOIR D'ACHATS, REGIME INDEMNITAIRE

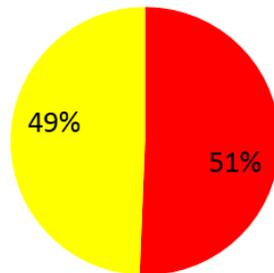
Ces dernières années vous pensez que votre pouvoir d'achat :

- a diminué (64%),
- n'a pas changé (20%),
- a augmenté (16%)



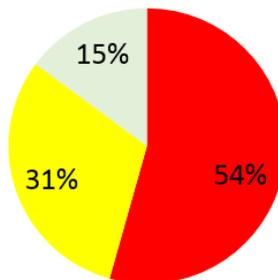
Trouvez-vous la participation employeur aux mutuelles :

- correcte (51%)
- insuffisante (49%)



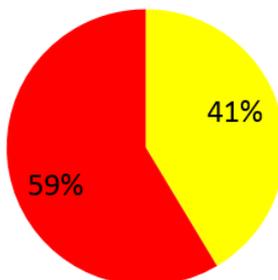
Vous avez opté pour le nouveau Régime Indemnitaire :

- oui (54%),
- non vous êtes restés sur l'ancien (31%),
- non vous y êtes déjà (15%).



Concernant la part variable du nouveau régime indemnitaire (1%), attribuée une fois par an en fonction de l'entretien professionnel, vous y êtes ...

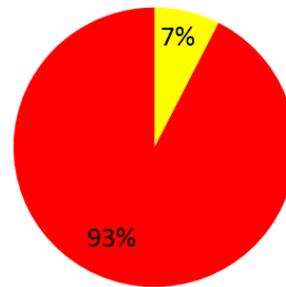
- favorable (41%)
- défavorable (59%)



Le traitement est la partie de notre salaire fixée en fonction de la valeur du point d'indice au plan national, et calculée en fonction du grade et de l'ancienneté.

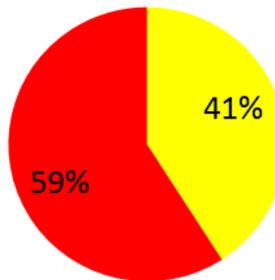
Que pensez-vous de la revendication de la CGT d'une augmentation immédiate de 10% de la valeur du point d'indice ?

- Ce serait une juste mesure face à l'augmentation du coût de la vie (93%)
- c'est exagéré (7%)



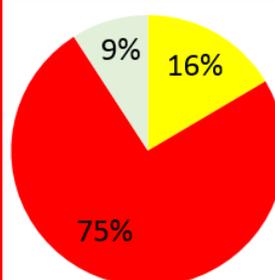
Trouvez-vous la participation employeur sur les frais de repas :

- correcte (41%)
- insuffisante (59%)



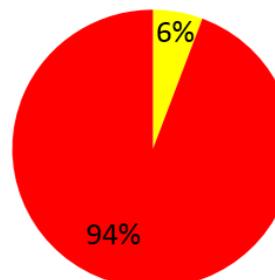
Le Régime Indemnitaire est la part de notre salaire qui est décidée par la Région. Trouvez-vous son montant suffisant :

- oui (16%)
- non (75%)
- non concerné (9%)



Le régime indemnitaire pour les adjoints techniques des sièges et ports est de 230€ mensuel de plus que celui des A.T. des lycées. Trouvez-vous cela normal ?

- Oui c'est comme ça, on n'y peut rien (6%)
- non, les missions, les qualifications sont les mêmes, et nous avons le même employeur, c'est une discrimination (94%)

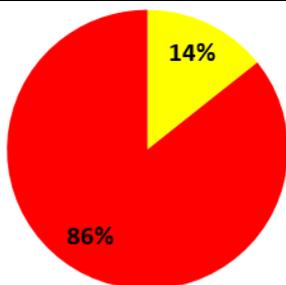


Les résultats de ce sondage sont réalisés à partir des 709 réponses reçues !

La sortie du cadre d'emploi a été utilisée pour favoriser l'augmentation du régime indemnitaire d'une partie seulement des agents des lycées : chefs d'équipe, cuisiniers/seconds de cuisine.

Trouvez-vous cela normal ?

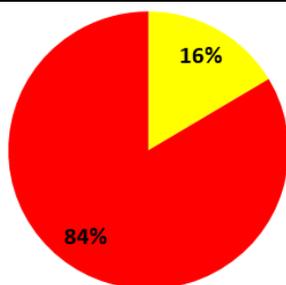
- oui (14%)
- non (86%)



CONDITIONS DE TRAVAIL ET RECONNAISSANCE DES AGENTS

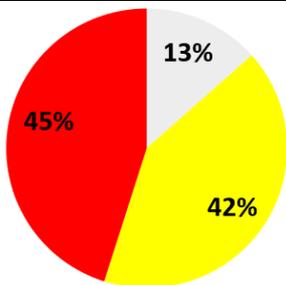
Trouvez-vous que votre travail est reconnu à sa juste valeur ?

- oui (16%)
- non (84%)



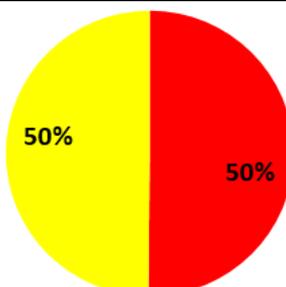
Vous vous sentez appartenir :

- Au lycée (42%)
- A la Région (13%)
- Au deux (45%)



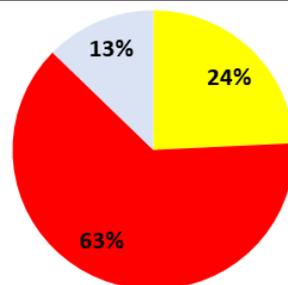
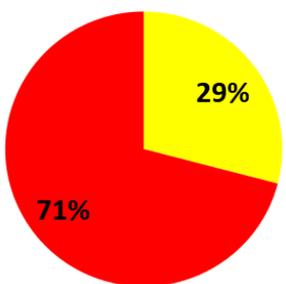
Trouvez-vous que l'avancement à la Région favorise l'égalité Femmes/Hommes ?

- oui (50%)
- non (50%)



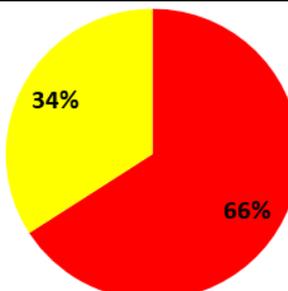
Concernant les missions des agents, êtes-vous favorable ...

- à la polyvalence qui nous est demandée (29%)
- au respect des missions et des spécialités (71%)



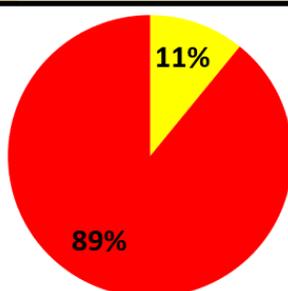
Savez-vous que depuis 2020 il est possible d'augmenter le régime indemnitaire des agents de lycées, tout en restant dans le cadre d'emploi des Etablissements d'Enseignement ?

- oui (63%)
- non (24%)
- je ne sais pas ce qu'est le cadre d'emploi (13%)



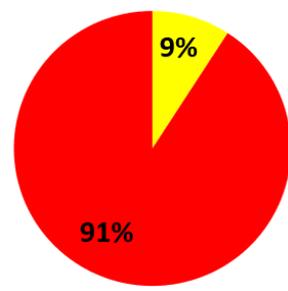
Si une nouvelle revalorisation était engagée, seriez-vous favorable au maintien du cadre d'emploi des établissements d'enseignement ?

- oui (66%)
- non (34%)



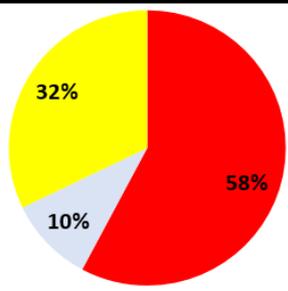
Trouvez-vous que votre salaire est à la hauteur de votre investissement au travail ?

- oui (11%)
- non (89%)



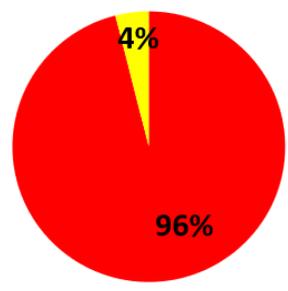
Trouvez-vous que les conditions d'avancement de grade à la région sont ...

- satisfaisantes (9%)
- à revoir : trop faible taux d'agents promus alors que des centaines pourraient l'être (91%)



Trouvez-vous ces dernières années que vos conditions de travail se sont...

- se sont dégradées (58%)
- sont restées les mêmes (32%)
- se sont améliorées (10%)



Rémunération, conditions de travail... Faut-il que les agents, avec les syndicats, se mobilisent sur ces revendications ?

- oui, car si on ne revendique rien, rien n'avancera ! (96%)
- non (4%)